

Etueffont

La restauration partielle du lit de la Maratte s'achève

Lit resserré et sinueux, zones de frayère... le cours d'eau de la Maratte, à Etueffont, a été réhabilité en partie. L'homme redonne ici ses droits à la nature. Ne reste plus qu'à végétaliser.

Depuis le 8 septembre, le côté droit du stade Auguste-Graillot connaît une activité particulière. Pas sportive pour un sou. Des hommes, tout d'orange vêtus, casqués, chaussures de sécurité aux pieds, manœuvrant des engins de terrassement de toutes tailles s'évertuent à redonner une vie normale aux 300 derniers mètres de la Maratte, un cours d'eau venu de Grosmagny, affluent de la Madeleine.

Yann Finkler chargé de mission pour la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) explique que « le lit de ce tronçon, au fil du temps, a été modifié, canalisé, brutalisé, voire martyrisé. »

Il est vrai qu'au cours des siècles derniers les préoccupations écologiques ne comprenaient pas. L'industrialisation, l'urbanisation et la mobilité routière étaient les seules priorités. Les temps ont changé, la nature est devenue un sujet et la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau en fait partie.

Des études préalables, résumées en un document de



La Maratte va redevenir un vrai cours d'eau.

80 pages, ont été nécessaires : calculs hydrauliques, géologiques, granulométriques, halieutiques, botaniques notamment.

Gestion des crues

C'est un tout autre cours d'eau qui apparaît aujourd'hui avec un lit resserré et sinueux. Les banquettes ont été redessinées et seront bientôt revégétalisées. Ceci permettant une gestion naturelle des crues. Il faut y ajouter la création de fosses, de caches à poissons et de zones de frayère.

Pour Yann Finkler, « au fil du temps la Maratte sera à nouveau à l'équilibre dynamique,

ce qui lui permettra d'ajuster continuellement et naturellement son débit, sa sinuosité, sa largeur, sa charge alluviale... »

L'entreprise Clément a été choisie pour son expérience en la matière, le coût de l'opération s'élève à 80 000 euros pris en charge par la CCVS qui s'engage à financer également les opérations de contrôle et de suivis. Elle s'engage également à apporter conseil aux propriétaires riverains pour l'entretien du nouveau lit et des berges du ruisseau.

Quand il le veut, l'Homme sait réparer les dégâts qu'il a causés à la nature. Encore faut-il qu'il le veuille.